



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des performances des participants/des effets des activités de formation

Type de pratique: meilleure pratique Institut: Institut européen d'administration publique (IEAP)

Avril 2014

| | |
|-------------------------------------|---|
| Intitulé de la pratique | Évaluation post-formation |
| <i>Principales caractéristiques</i> | <p>Pour l'IEAP, l'objectif de cette évaluation post-formation est triple. Elle a pour but d'évaluer simultanément:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mesure dans laquelle les participants ont eu la possibilité d'utiliser les connaissances/le savoir-faire acquis dans le cadre de l'activité de formation; • la mesure dans laquelle les connaissances/le savoir-faire acquis les ont aidés à exécuter leur travail quotidien de manière plus efficace; • si l'activité de formation à laquelle ils ont participé pourrait être améliorée. <p>Cette évaluation post-formation a normalement lieu deux à quatre mois après l'activité de formation et est essentiellement réalisée au moyen d'un outil d'enquête en ligne. Si le nombre de réponses obtenues de cette manière reste inférieur au minimum requis, des entretiens téléphoniques sont réalisés pour obtenir un retour d'information plus approfondi.</p> <p>Outre son objectif principal – à savoir, contrôler et améliorer la qualité de la formation –, cette méthode est aussi utilisée pour recenser les besoins de formation actuels et futurs et mettre au point de nouveaux services de formation.</p> |
| <i>Coordonnées de l'institution</i> | Institut européen d'administration publique (IEAP) 2, Circuit de la Foire Internationale |

| | |
|---------------------------------------|---|
| | <p>1347 Luxembourg Luxembourg Téléphone: + 352 426 230-1 Fax: + 352 426 237 Courriel: info-lux@eipa.eu Site internet: http://www.eipa.nl/en/antenna/Luxembourg</p> |
| <p><i>Autres commentaires</i></p> | <p>Le système évoqué ci-dessus complète le mécanisme décrit dans le cadre de l'évaluation des besoins de formation et a été introduit en tant que pratique d'évaluation post-formation.</p> <p>Il correspond au niveau 3 du modèle d'évaluation de la formation de Kirkpatrick. C'est également un bon exemple du lien entre l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation de la formation. Il peut être considéré comme une MEILLEURE PRATIQUE et son transfert est recommandé.</p> |

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)